



MARRE D'ETRE EXEMPLAIRES

DECLARATION LIMINAIRE A LA CAPL 1 DU 14 NOVEMBRE 2017

LISTE D'APTITUDE DE B EN A

Madame la Présidente,

Vous réunissez aujourd'hui cette commission afin d'établir la liste d'aptitude à Inspecteur des Finances publiques pour l'année 2018. Pourtant, nous n'avons eu aucune réponse quant au plan de qualification ministériel 2018 et l'ouverture de discussions à ce sujet avant la fin de l'année. Le silence du ministre en dit très long sur le manque de reconnaissance de la technicité et du dévouement des personnels. Toutefois, la direction générale nous a transmis les potentialités pour chaque département et le moins que l'on puisse dire est que cela n'augure rien de bon pour l'officialisation du PQM. En effet, dans ce document la Direction générale ne prévoit que 84 potentialités pour notre réseau (dont 2 pour notre département) contre 137 en 2016 et 157 en 2015. A ce rythme, il n'y aura bientôt plus d'accession au corps des IFIP par liste d'aptitude. Il est vrai que seule **FO-DGFIP** défend ce mode de recrutement au grade supérieur tel qu'il est prévu dans les statuts FP. Au même titre que les concours ou examens, la liste d'aptitude permet la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle parce que les agents font quotidiennement preuve de qualités indéniables et remarquées tout au long de leur carrière.

Et ce n'est malheureusement pas le seul problème auquel sont confrontés les agents de la Fonction publique. En effet, ceux-ci ne représentent plus qu'une ligne budgétaire dont le montant doit diminuer drastiquement.

Le budget 2018 en est l'illustration la plus significative :

- suppression massive d'emplois publics dont 1650 dans les ministères économiques et financiers qui s'ajoutent à celles subies depuis 15 ans et qui seront encore plus importantes pour les 2 années à venir,

- le rétablissement du jour de carence,
- le gel du point d'indice,
- l'augmentation de la CSG avec une mesure de compensation fixe qui ne suivra pas les gains indiciaires futurs des agents,
- la mise en place du CAP22 (Comité d'Action Publique 2022) composé de chefs d'entreprises privées et de personnalités étrangères, bref que des membres « qualifiés » pour décider d'externalisation ou d'abandon de nos missions de service public,
- le report d'un an, au 1^{er} janvier 2019, des revalorisations, pourtant minimales, contenues dans PPCR (transfert primes-points, attribution de points d'indice...) alors que toutes les autres mesures se poursuivent (allongement des carrières, suppressions des réductions d'ancienneté...).

La baisse du pouvoir d'achat est par ailleurs accentuée par l'augmentation des cotisations retraite jusqu'en 2020.

A la DGFIP, ces politiques de suppressions d'emplois aboutissent à un resserrement accéléré du réseau et au démantèlement des missions. L'Adaptation des Structures et du Réseau (ASR) qui, au prétexte d'efficacité, n'a d'autre objectif que d'adapter les services à une diminution constante des moyens humains et matériels, fait des ravages.

Enfin, conséquence de ce qui précède, le Directeur Général projette de réformer les règles de mutation des agents de toutes les catégories. Les discussions engagées sur ce sujet sont difficiles mais **FO-DGFIP** se positionnera dans le seul intérêt des agents car pour nous, **priorité doit rester aux agents.**

Vous pouvez le constater, Madame la Présidente, les sujets de mécontentement sont multiples et sérieux et c'est pour toutes ces raisons que **FO-DGFIP** appelle les agents à faire grève le 16 novembre 2017 et à participer massivement à la manifestation avec les autres salariés.



Section de la Haute-Garonne